



## **Les accords bilatéraux III soutiennent la recherche suisse**

Le Fonds national suisse de la recherche scientifique soutient les accords bilatéraux III. Essentiels pour l'avenir de la science dans notre pays, ces accords renforceront la position de pointe de la Suisse en matière de recherche et d'innovation en garantissant des conditions affermies ainsi qu'en offrant un meilleur accès aux programmes de recherche, d'innovation et de formation de l'UE. Les accords bilatéraux III constituent une occasion de stabiliser et de développer les relations bilatérales avec l'Union européenne, un objectif particulièrement pertinent dans un monde confronté à toujours plus de défis et d'instabilité politique.

### **La position de la Suisse en tant que place scientifique dépend des accords bilatéraux avec l'UE**

Voilà près de 25 ans que l'approche bilatérale entre la Suisse et l'UE contribue de manière substantielle au succès de notre pays en matière de recherche. En 2021, l'arrêt brutal des négociations sur l'accord institutionnel a entraîné l'exclusion partielle de la Suisse d'Horizon Europe – le plus grand programme mondial de recherche et d'innovation (R&I) –, d'Euratom, de Digital Europe et d'ITER. Les restrictions d'accès à Horizon Europe et à d'autres programmes de R&I ont fait perdre à la Suisse non seulement des projets individuels, mais aussi des fonds de recherche paneuropéens hautement compétitifs (p. ex. bourses ERC et MSCA ou projets collaboratifs dans des domaines stratégiques) et sa présence stratégique dans le paysage de la recherche (p. ex. l'exclusion de la Suisse du Forum stratégique européen sur les infrastructures de recherche et par conséquent la disparition de son moyen d'influer sur le paysage européen de la recherche dans le domaine des grandes infrastructures) [[scienceindustries - La Suisse a besoin des programmes de recherche de l'UE](#)].

Le Conseil fédéral a de ce fait décidé de mettre en place des mesures transitoires et complémentaires afin de maintenir la compétitivité de la Suisse en matière de recherche et d'innovation. Ces mesures n'ont toutefois pas permis de compenser les conséquences négatives de l'exclusion de la Suisse d'Horizon Europe et d'autres programmes de R&I, car il leur manquait la compétitivité européenne ou transfrontalière ainsi que la réputation des instruments d'encouragement d'Horizon Europe. Sur le long terme, l'exclusion de la Suisse d'Horizon Europe entraînerait l'isolement de la communauté scientifique suisse et une érosion de ses partenariats, de ses réseaux et de son attractivité internationale pour les talents en Europe et au-delà.

### **Les accords bilatéraux III donnent accès à des programmes stratégiques de l'UE pour la réussite scientifique**

Les accords bilatéraux III permettront de remédier à ce problème urgent. Fondés sur un paquet, ils abordent des secteurs clés, notamment la participation de la Suisse aux programmes de l'UE dans des domaines tels que la recherche, l'innovation et l'éducation, et offrent une occasion unique de réaffirmer la position de notre pays en matière de recherche et d'innovation au niveau international. Les relations affermies et la sécurité juridique qu'offrent ces accords apporteront des bénéfices scientifiques tangibles à la Suisse [[Bilatérales III: une importante étape a été franchie | economiesuisse](#)] et aideront à restaurer

la confiance, ainsi qu'à stabiliser et à renforcer les relations Suisse-UE, montrant ainsi la détermination de notre pays à s'engager de manière constructive avec l'UE.

Avant la signature des accords bilatéraux III, la Suisse n'avait aucun droit légal de participer à des programmes européens de R&I. Leur accès dépendait du bon vouloir de l'UE et pouvait être retiré à tout moment (p. ex. de 2014 à 2017 et de 2021 à 2024). Inclus dans le paquet des accords bilatéraux III, l'accord sur les programmes de l'UE (EUPA) apportera de la stabilité à la communauté scientifique suisse en établissant le principe de « continuité fluide de la coopération » (EUPA, art. 3, al. 2). L'EUPA subordonne la participation de la Suisse aux programmes de R&I au fait qu'elle assure la libre circulation des personnes et la non-discrimination des citoyens de l'UE (art. 5). La violation de ces principes peut entraîner la suspension de l'EUPA (art. 19) et l'exclusion de la Suisse des programmes européens de R&I.

Grâce à un plein accès aux programmes de recherche internationaux, tels qu'Horizon Europe et son successeur – le programme-cadre FP10 –, les scientifiques basés en Suisse pourront accéder à des projets stratégiques, à des installations transversales, ainsi qu'à d'autres initiatives et réseaux. Les accords bilatéraux III garantiront la stabilité, la prévisibilité et la résilience à long terme indispensables à une réussite scientifique durable. Ils offriront en outre la possibilité de conduire et de coordonner des projets et des réseaux, et ainsi d'accroître la visibilité et le leadership de la Suisse en matière de recherche à l'échelle internationale.

Ces accords contribueront aussi à attirer des talents dans les universités suisses, à empêcher la fuite des cerveaux, et à maintenir ainsi le dynamisme de la communauté scientifique. Grâce à la réassociation au programme Erasmus, ils soutiendront l'internationalisation du secteur universitaire suisse tout au long du parcours formation-recherche. Par ailleurs, ils faciliteront l'accès à des domaines stratégiques et à des technologies critiques (p. ex. IA, technologie quantique, espace) qui nécessitent des investissements à long terme et soulèvent des questions qui dépassent désormais le contexte national. Ils permettront également à la Suisse d'influencer et de façonner les politiques et les programmes européens selon ses intérêts, en garantissant l'alignement sur les priorités nationales ainsi que la communication d'informations en temps utile pour la préparation d'appels à projets et d'autres opportunités. Enfin, les accords bilatéraux III renforceront la compétitivité de la Suisse, un facteur essentiel non seulement pour les progrès de la recherche, mais aussi pour la résilience de l'économie et le bien-être de la société dans son ensemble, en particulier dans un contexte de défis géopolitiques croissants.

27 août 2025